

Accompagnement des difficultés scolaires : tutorat

(Engagement annuel forfaitaire)

Action : Tutorer un groupe d'élèves

La réforme du lycée professionnel implique de mettre en place de nouvelles modalités d'accompagnement personnalisé des élèves. Dans ce cadre, le tutorat d'un groupe d'élèves vise à faciliter l'accompagnement pédagogique et l'orientation de l'élève dans une logique de suivi individualisé.

Les PLP volontaires peuvent intervenir en tant que professeurs de groupe d'élèves, lorsqu'un établissement en fait le choix, selon une organisation déterminée en fonction des besoins des élèves. Ils assurent :

- un suivi individualisé renforcé de chacun des élèves du groupe, prenant en compte leurs besoins : le professeur propose conseil et tutorat à ses élèves et pose des jalons d'accompagnement individualisé permettant de les aider à construire leur démarche d'apprentissage et d'orientation ;
- un accompagnement pédagogique adapté à chaque élève du groupe, en fonction de ses résultats et de sa progression : le professeur référent organise un accompagnement pédagogique adapté à chacun des élèves du groupe dont il a la charge, en articulation avec les actions menées par le professeur principal. Il identifie avec les élèves les compétences qu'ils doivent renforcer, au vu de leurs résultats et de l'analyse qu'ils font de leurs difficultés éventuelles, et leur propose les conseils méthodologiques utiles à leur progression. Le cas échéant, il apporte une réponse aux besoins éducatifs particuliers que les élèves du groupe peuvent formuler ;
- une aide à l'orientation, concertée avec l'équipe pédagogique, les familles et le psychologue de l'éducation nationale rattaché à son établissement.